

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 508^e séance (séance extraordinaire) tenue le 4 mai 2009, à 14 heures,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M. Michel D. Laurier, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, M. Karim Benyekhlef, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, Mme Anne Charbonneau, M. Manuel Crespo, M. François de Médicis, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Jacques Gresset, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeneers, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Denis Monière, M. Antonio Nanci, Mme Fahima Nekka, Mme Joane Parent, Mme Lucie Parent, Mme Louise Poirier, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Pierre Trudel; les représentants du personnel enseignant : Mme Françoise Filion, Mme Frédérique Gardye, Mme Isabelle Jordi, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, M. Charles Overy, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Laurent Karim Béland, Mme Delphine Bouilly, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier, Mme Imen Naili; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Stephan Meloche, M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. Sylvain Dubé, M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Christine Léonard, Mme Danielle Morin; un observateur : M. Matthew Nowakowski.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Marc Charron, Mme Fabie Duhamel, M. Philippe Gauthier, M. Alan K. Goff, Mme Marie Lacroix, M. Serge Montplaisir, Mme France Varin; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, M. Richard J. Paradis; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; un représentant des étudiants : M. Robert Martin; les observateurs : Mme Isabelle Bayard, M. Philippe Beauregard, Mme José Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Raymond Lalonde, M. Jacques Pelletier, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau; les représentants du corps professoral : M. Milton Campos, Mme Christine Colin, Mme Marie-Alexis Colin, Mme Sophie Cuveilliez, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Laurence McFalls, M. Christian Nadeau, M. Jean-Victor Patenaude, M. Richard Silbert, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Louise Larivière.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Composition de l'Assemblée universitaire

Le recteur fait part de démissions et de nominations récentes à l'Assemblée universitaire.

Membres étudiants :

Démissions : MM. Francis Hogue, Mountagha Sow, Louis-François Brodeur, Walid Romani

Nominations : Mme Delphine Bouilly (étudiante au Département de physique de la FAS);
M. Éloi Lafontaine Beaumier (étudiant à la Faculté des arts et des sciences—FAS);
M. Xavier Fabian (étudiant au Département de physique de la FAS);
M. Laurent Karim Béland (étudiant au Département de physique de la FAS).

L'Assemblée félicite les personnes nommées en applaudissant.

AU-508-1

ORDRE DU JOUR
A-21/508⁹/735

AU-508-1

Les membres ont reçu le rapport du Comité de l'ordre du jour sur l'ordre de la séance extraordinaire d'aujourd'hui, laquelle porte exclusivement sur le budget de fonctionnement 2009-2010. L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

- A. POINT STATUTAIRE
 - 1. Ordre du jour
- B. POINT PRIVILÉGIÉ
 - 2. Budget de fonctionnement 2009-2010
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire
 - 3. Prochaine séance
 - 4. Clôture de la séance

AU-508-2

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009-2010

AU-508-2

Préalablement à la présentation du budget 2009-2010, le recteur donne lecture à l'Assemblée d'un communiqué qui sera diffusé sous peu auprès de la communauté universitaire.

Chers membres de la communauté universitaire,

Alors que le Conseil examinera ce soir notre budget 2009-2010, je vous écris pour partager avec vous des réflexions sur notre travail collectif en ces temps particulièrement difficiles sur le plan financier.

Notre Université figure parmi les meilleures au monde. Son histoire, sa réputation et ses réalisations en enseignement comme en recherche sont marquées au coin de l'excellence et légitiment notre fierté.

C'est pour poursuivre sur cette lancée que nous avons affirmé dans le livre blanc les principes qui sous-tendent fondamentalement notre action : focalisation sur l'étudiant, poursuite de l'excellence, modernisation. Et sur cette base, nous avons défini des objectifs.

Mais depuis quelques années, la précarité de notre situation financière nuit grandement à la planification de notre développement et constitue une menace croissante à la qualité de nos activités. Des difficultés d'ordre structurel, conjugués aux effets de la crise économique mondiale, nous placent dans une position insoutenable.

Ce n'est pas faute d'avoir exercé de la rigueur et consenti des sacrifices, comme vous le savez. Une observation confirme d'ailleurs l'efficacité de l'Université de Montréal en matière de gestion. En effet, si l'on ajoutait aux dépenses de l'Université (déficits inclus) les coûts de remboursement sur 10 ans de la dette accumulée (capital et intérêts), la dépense moyenne par étudiant se situerait tout de même sous la moyenne du groupe des 13 grandes universités de recherche canadiennes.

Mais à l'évidence, il y a incompatibilité entre, d'une part, la concurrence que nous devons soutenir de par notre statut d'université de recherche internationale, et, d'autre part, les ressources dont nous disposons. Il nous faut donc collectivement tout mettre en œuvre pour changer de manière fondamentale notre cadre financier.

Pour l'essentiel, nos revenus de fonctionnement proviennent de la subvention du gouvernement québécois et des droits de scolarité. Ces derniers, on le sait, sont bas comparativement à ceux des autres provinces. Pour ce qui est de la formule de financement du gouvernement, il faut comprendre qu'elle s'appuie sur les coûts moyens des programmes dans l'ensemble du réseau universitaire québécois. Seule une université dont le coût d'un programme est inférieur à la moyenne sera en mesure de dégager un excédent des revenus sur les dépenses.

Convenons que, eu égard à sa mission et à son rôle, les coûts de l'Université de Montréal ne peuvent se situer dans la moyenne. Nous croyons fermement pour notre part qu'ils ne devraient pas s'y situer parce que l'UdeM n'est pas une université moyenne. C'est dans l'écart entre nos dépenses et nos revenus que se situe principalement notre déficit structurel de 2 % par année, c'est-à-dire environ 10 M \$.

La récurrence de ce phénomène explique en gros le déficit accumulé de l'Université, qui avoisine maintenant les 135 M\$. Le service de la dette nécessite le paiement d'intérêts qui excèdent 10 M\$ par année alors que les taux sont à des niveaux historiquement bas. À ces dépenses qui ne sont pas financées s'en ajoutent qui sont directement attribuables au contexte économique actuel. La crise financière a, comme vous le savez, entraîné une hausse de cotisation au Régime de retraite, ainsi qu'une dépréciation du fonds de dotation. Enfin, l'Université doit composer avec une subvention des frais indirects de la recherche réduite de près de 1 million de dollars.

C'est dans ce contexte que doit s'élaborer le cadre budgétaire de l'année 2009-2010. Une chose apparaît claire : sans une modification significative de nos assises financières, il est impossible de préparer un budget qui soutienne de façon appropriée le développement de l'Université. Trois grandes considérations prévalent donc dans l'approche proposée :

1. procéder de façon urgente à un retournement de la situation;
2. protéger les priorités académiques et institutionnelles;
3. engager les dépenses de l'année de manière retenue et prudente dans l'intérim.

Prenons chacune de ces considérations à tour de rôle.

Toutes les voies susceptibles de contribuer au redressement et à la stabilisation de nos finances doivent être explorées. Ce travail est déjà entrepris et je vous en ai entretenu périodiquement. Il faut maintenant l'accélérer considérablement.

À cette fin, je fais appel à une mobilisation de toutes les parties prenantes au succès de l'Université (gouvernements, professeurs, chercheurs, chargés de cours, cadres, employés, membres du Conseil, étudiants, diplômés, donateurs et partenaires) et leur demande de participer à un chantier d'urgence sur l'avenir de l'Université et son financement. Ce chantier sera coordonné par la direction de l'Université; le point sera fait en septembre et il devra être complété d'ici la fin de l'année 2009. Tous ensemble, nous devons nous donner l'obligation d'un aboutissement pratique et concret.

Cet examen a déjà été entamé par le Conseil de l'Université, qui se penche sur les différentes facettes de notre financement en vue de contribuer à sa bonification. Une synthèse de ces premières analyses doit être produite en juin, à la dernière séance du Conseil de l'année 2008-2009.

Nous comptons grandement sur la collaboration constructive que nous entretenons avec le gouvernement du Québec dans une optique de bonne gouvernance, pour assainir les finances de la plus grande université québécoise. Nous anticipons aussi l'apport de nos diplômés, de nos donateurs et de nos étudiants. Cependant, il nous faudra continuer à conjuguer excellence académique et soutien financier et à faire la preuve de notre efficacité.

Ainsi, notre chantier d'urgence comprendra trois grands mandats. Le premier, de nature académique, sera confié au *Provost*. Il visera à :

1. établir les conditions d'adéquation entre la mission de l'Université et les modalités de son fonctionnement;
2. optimiser les revenus d'initiatives proposées pour leur mérite académique.

Réduction de la durée du cheminement aux cycles supérieurs, recrutement international, baccalauréats de deux ans, expansion du bac 120, enseignement à distance : voilà quelques exemples de questions qui seront examinées sous ce mandat en vue d'une activation rapide des initiatives et des stratégies qui auront reçu une évaluation positive.

Le second mandat, confié au vice-recteur exécutif, portera sur l'optimisation des opérations de l'Université et s'inscrira dans la foulée de l'examen des processus administratifs qui a été amorcé. Le troisième mandat, dont je prendrai personnellement la responsabilité, comprendra les volets de financement qui sont tributaires de représentations et de décisions externes : le financement public, le rehaussement des subventions des frais indirects de la recherche, les droits de scolarité et le développement philanthropique.

Notre communauté a rendez-vous avec ce chantier, qui sera structuré, coordonné et lancé incessamment. Une telle initiative sollicitera la participation de tous et le meilleur de nous-mêmes. J'ai la conviction que nous en ferons un succès.

D'ici là, toutefois, il nous faut fonctionner et nous avons besoin d'un budget.

Malgré le contexte difficile, il importe de demeurer conséquent avec les grandes lignes du livre blanc, de prendre en compte, autant que possible, les préoccupations de la communauté universitaire, que nous partageons, et de préserver des programmes essentiels et distinctifs touchant le soutien à l'enseignement, à la recherche et à la formation aux cycles supérieurs.

Ainsi, nous avons voulu maintenir le programme de bourses de 2^e et 3^e cycles et celui des fonds internes de recherche, protéger les budgets alloués à l'embauche d'auxiliaires d'enseignement afin d'aider professeurs et étudiants et, enfin, reconduire les budgets des initiatives d'appui à l'enseignement. Il nous est aussi apparu très important de poursuivre l'évaluation des programmes, qui est au cœur de la révision de notre offre de formation. Enfin, une péréquation significative s'est imposée afin de maintenir la cohérence de notre mission, et ce, malgré les difficultés évidentes d'un tel exercice.

Le budget a été développé en conciliant, au mieux, ces priorités académiques avec la prudence et la retenue qui s'imposent dans les circonstances. Tout en prenant la mesure de l'impact très négatif de nouvelles compressions, nous avons tenté de trouver le meilleur équilibre possible entre le financement des activités académiques et l'ampleur du déficit courant – lequel s'élèvera l'an prochain à près de 15 millions de dollars. Il est, par ailleurs, apparu nécessaire de surseoir au remplacement des postes et de réduire le personnel surnuméraire jusqu'à ce que l'on ait élaboré et activé, fin décembre, un plan offrant des perspectives favorables pour l'avenir.

Il est utile de savoir que le budget proposé est fondé sur des hypothèses très prudentes. Par exemple, nous n'avons pas prévu de hausse du nombre d'étudiants pondérés équivalent temps complet en raison des baisses observées aux cycles supérieurs. Et les seuls revenus de provenance gouvernementale inscrits au budget sont ceux qui sont dûment confirmés à ce jour.

Je tiens à souligner que c'est dans l'optique constructive des travaux du chantier d'urgence que ce budget doit être considéré.

Un mot avant de terminer sur nos projets immobiliers dans le présent contexte. D'aucuns pourraient trouver qu'il n'est pas opportun, dans l'état d'indigence de notre Université, de poursuivre de tels projets.

Je tiens à vous rassurer à cet égard. Les initiatives inscrites au Plan directeur des espaces ne seront amorcées que si leur financement est assuré en totalité. Je vous rappelle la précarité de notre situation relativement au manque d'espace et à la vétusté du parc immobilier. Et je tiens à partager avec vous ma conviction que la relance de l'Université de Montréal passe aussi par la modernisation de nos infrastructures immobilières et technologiques, et en particulier par :

- la réfection de nos salles d'enseignement, notamment au 3200 Jean-Brillant;
- le développement d'un pavillon des sciences à Outremont qui offre à nos professeurs, enseignants, chercheurs et étudiants des infrastructures leur permettant de donner leur pleine mesure;
- la consolidation en un seul et même lieu de l'École de santé publique;
- l'implantation de l'Université à Laval;
- la modernisation complète de nos infrastructures technologiques.

J'aimerais conclure en vous disant qu'il me semble important que nous ayons tous à l'esprit l'histoire et la tradition de notre Université. Nous formons une communauté d'enseignants, d'étudiants et d'employés engagés et talentueux, rassemblés d'abord et avant tout autour d'idées et de découvertes. Gardons le cap sur nos valeurs, pendant que nous travaillons ensemble à façonner l'avenir de l'Université de Montréal.

AU-508-2.1

Présentation du budget de fonctionnement 2009-2010
A-21/508⁹/745

AU-508-2.1

Après vérification par le président des délibérations, on convient que l'Assemblée recevra les questions des membres sur le budget au terme des présentations qui suivent.

AU-508-2.1a)

Budget 2009-2010—Considérations académiques
Présentation du *provost* et vice-recteur—Affaires académiques

AU-508-2.1a)

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques présente les considérations et les choix d'ordres académique et pédagogique qui sous-tendent le budget 2009-2010. Dans ce cadre, le *provost* précise les mesures définies en regard des éléments suivants : balises et cadrage déterminés en regard du budget des facultés; bourses aux cycles supérieurs (maintien du budget de 8 M \$, non-indexé depuis 2005); soutien à la tâche professorale par la détermination d'une protection budgétaire au niveau de 2008-2009 sur les budgets attribués pour l'engagement d'auxiliaires d'enseignement; bibliothèques (notamment, maintien des niveaux de dépenses pour le développement des collections et apport du Fonds des priorités institutionnelles); maintien de l'international comme priorité institutionnelle; services de soutien à l'enseignement; soutien à la recherche; soutien à la mobilité étudiante interne; services aux étudiants; Fonds des priorités institutionnelles (soutien d'initiatives stratégiques pour le développement académique); mesures de maintien de l'essentiel des bases budgétaires facultaires; définition d'enjeux relatifs au corps professoral et au personnel en soutien académique. La présentation du *provost* se reporte à des acétates électroniques projetées en séance; copie des acétates sera versée au dossier séance et les acétates de présentation seront annexées à la version électronique du procès-verbal de la séance.

AU-508-2.1b)

Le projet du budget 2009-2010 : Contexte, risques, enjeux
Présentation du vice-recteur exécutif

AU-508-2.1b)

Ce point a été présenté après le point 2.2.

Préalablement à sa présentation, le vice-recteur exécutif, en sa qualité de président du Comité du budget du Comité exécutif, souhaite remercier les personnes qui ont collaboré à la préparation du budget : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification; le vice-recteur—Recherche; le vice-recteur adjoint—Administration; M. Pierre-Paul Côté; M. Matthew Nowakowski (directeur général des services financiers); M. Philippe Prud'Homme (directeur des opérations budgétaires); Mmes Christine Nadeau et Sylvie Bastien (responsables en gestion budgétaire). Le vice-recteur souligne la somme importante de travail réalisé par ces personnes depuis plusieurs mois, afin de définir une situation budgétaire qui soit la meilleure possible, dans un contexte qui apparaît difficile.

La présentation du vice-recteur exécutif se reporte à des acétates électroniques projetées en séance; copie des acétates sera versée au dossier séance, et les acétates de présentation seront annexées à la version électronique du procès-verbal de la séance. Principalement, la présentation du vice-recteur exécutif décrit des éléments relatifs au contexte particulier qui sous-tend l'évolution budgétaire de l'Université et qui sont définis en termes de risques structurels, soit : 1. la sous-indexation des revenus de l'Université par rapport à la croissance véritable des coûts de système [diapositives 3 à 5]; 2. le coût croissant de la dette accumulée constituée par le cumul des dépassements de dépenses du fonds de fonctionnement au fil des années (malgré des taux d'intérêts restés, pour le moment, très bas) [diapositives 6, 7]; 3. le décalage négatif de longue date de la base budgétaire de financement par rapport aux institutions comparables dans le reste du Canada [diapositives 8 à 11]; 4. une insuffisance d'apport chronique au chapitre des immobilisations (que le Fonds de fonctionnement doit compenser) [diapositive 12]; 5. de nouvelles dépenses inévitables (dont la cotisation accrue due au remboursement du déficit de capitalisation du RRUM, le soutien incrémental à de nouvelles initiatives de recherche ou d'enseignement, etc.) [diapositive 13]; 6. la nature difficilement compressible des dépenses de l'Université (énergie, intérêts, etc.) [diapositives 14, 15]. Le vice-recteur présente également des données relatives à l'écart entre les prévisions du budget *pro forma* 2008-2009 et le projet de budget 2009-2010 [diapositives 18 à 20], à la projection du déficit 2009-2010 [acétates 21 à 23], à la situation du déficit en 2008-2009, comparativement à la situation pour 2009-2010 [diapositives 24 à 28], et sur la variation en % du budget de gestion 2009-2010 par rapport à celui de 2008-2009 [diapositives 29 à 32].

Ce point a été présenté après le point 2.1 a).

La présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU, Mme Thérèse Cabana, et le vice-recteur exécutif présentent le rapport du CBAU sur le budget 2009-2010. Le rapport précise d'abord le mandat du CBAU en regard de la présentation annuelle du budget de fonctionnement à l'Assemblée, laquelle en est informée avant son adoption (article 20.01 des statuts) [page 2]. Les tableaux présentés dans le rapport du CBAU portent sur le budget de fonctionnement 2009-2010 (tableaux synthèse) [pages 3, 4 —lequel indiquera un déficit d'un montant de 14 M 887 \$ pour 2009-20-10—, et sur les revenus de fonctionnement pour 2009-2010 [pages 5, 6]. Le rapport présente ensuite les faits saillants par rapport au budget initial de 2008-2009 pour les composantes budgétaires suivantes : enseignement et recherche (367 M 985 \$); fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche (19 M 487 \$); services à l'enseignement et à la recherche (65 M 610 \$); administration (35 M 253 \$); gestion des immeubles (Direction des immeubles) et Direction de la Prévention et sécurité (59 M 455 \$); service de la dette (11 M 200 \$); réserve des priorités académiques et institutionnelles (4 M 100 \$). La présentation du rapport du CBAU se reporte à des acétates électroniques projetées en séance; copie des acétates sera versée au dossier séance, et les acétates de présentation seront annexés à la version électronique du procès-verbal de la séance.

Questions sur la présentation du budget 2009-2010

Mme Claire Durand présente une question sur le Service de santé. Elle observe qu'elle n'a jamais eu connaissance d'une situation où, au Québec, une clinique de santé ne soit pas en mesure d'assurer les coûts relatifs à ses frais et dépenses. Mme Durand demande une explication sur le fait que le budget prévoit attribuer un montant de 200 000 \$ à ce Service qui comporte principalement la clinique médicale (à moins qu'il n'englobe d'autres services).

Le vice-recteur exécutif explique qu'en plus du montant attribué par l'Université de 200 000 \$, une contribution provient également des étudiants. Les coûts relatifs à ce Service totalisent approximativement de 700 000 \$ à 800 000 \$ par année, en raison de la variété des services offerts —laquelle ne correspond pas à l'éventail de services habituellement offerts par une clinique de santé—, et en raison des modalités prévues par l'entente établie avec les médecins de la clinique. Le vice-recteur précise que la situation des services offerts par d'autres universités apparaît comparable, notamment en raison du fait que les services offerts diffèrent de ceux offerts dans une clinique médicale standard.

Mme Durand reçoit l'explication apportée par le vice-recteur mais mentionne que celle-ci ne répond pas à toutes ses préoccupations. Mme Durand présente deux autres questions. En regard de sa première question, Mme Durand observe que la comparaison de l'Université avec les autres universités du G 13 en regard de la moyenne des coûts par étudiant montre que l'Université présente des coûts plus élevés. Mme Durand demande s'il sera favorable à l'Université de diffuser ce discours à l'externe, considérant les données qui s'y rattachent. La deuxième question présentée par Mme Durand porte sur le fait que le discours sur la présentation du budget ne lui semble pas comporter une volonté de changement en regard des façons de faire. Se reportant à certains exemples —dont le recours à des chasseurs de tête dans le processus de nomination de cadres académiques, ou la comparaison entre le nombre d'officiers de la Faculté de théologie et de sciences des religions et ceux du Département de sociologie de la FAS, qui comporte un directeur pour un nombre plus élevé d'étudiants—, Mme Durand demande si certains éléments ou façons de faire vont perdurer.

Le vice-recteur exécutif explique que la volonté de l'institution est de vérifier quels éléments ou façons de faire doivent être maintenus ou modulés. En regard de la situation budgétaire, des mesures ont été définies. Ainsi, par exemple, à compter du 1^{er} juin prochain, aucune indexation de salaire ne sera accordée en 2009-2010 aux officiers généraux et facultaires ainsi qu'aux directeurs généraux. Il apparaît que l'examen de cette question demeure fondamental.

Le recteur précise que selon le chantier qui a été défini, l'Université se donne six mois pour définir les changements qui devront être apportés. Cette démarche apparaît primordiale. À compter du mois de janvier prochain, les mesures et actions qui auront été définies seront mises en place.

Le vice-recteur exécutif ajoute que comparativement à la situation des autres universités québécoises, le déficit de l'Université apparaît plus élevé. La situation déficitaire est également appelée à être reportée pour l'année suivante.

M. Mario Roy mentionne que le document qui a été transmis sur le budget indique qu'un montant de 1,3 M \$ sera attribué au règlement de la plainte en équité salariale. Considérant que dans le cadre de la loi sur l'équité salariale, un premier montant de 15 M \$ a été déterminé, et qu'un second montant doit être déterminé, M. Roy demande si des montants seront attribués par le Gouvernement dans ce cadre.

Le vice-recteur exécutif précise que pour le premier montant de 15 M \$ qui a été déterminé (soit 14,5 M \$ et 6 M \$ pour les employés sur fonds spéciaux), aucune contribution n'a été versée par le Gouvernement pour appuyer l'Université en regard de ce remboursement. Une demande a été réacheminée. Ce montant de 15 M \$ doit donc être ajouté à la dette. Pour la deuxième phase du règlement, le vice-recteur mentionne que des paramètres sont en préparation par le Gouvernement, en vue de déterminer un montant qui pourra être attribué à l'institution en regard de ce règlement. Toutefois, on doit s'attendre à ce qu'il subsiste un manque à gagner.

M. Roy comprend qu'une partie du remboursement de la deuxième phase du règlement pourra provenir du Gouvernement.

M. Samir Saul présente des questions reportant au document sur le budget qui a été transmis aux membres (A-21/508^e/745). À la page 3, à l'alinéa d), on indique qu'aucune indexation de salaire ne sera accordée en 2009-2010 aux officiers généraux et facultaires ainsi qu'aux directeurs généraux. M. Saul reçoit cette information, mais demande de préciser s'il y aura ou non des augmentations de salaire. Rappelant qu'à l'automne 2008, dans le cadre d'une nouvelle politique salariale, des augmentations de salaire ont été accordées aux officiers, M. Saul demande si, depuis 2008, des augmentations ont été apportées aux salaires et à la rémunération globale des officiers, et si, dans ce cas, l'indexation mentionnée porterait sur des salaires qui ont déjà été augmentés. À la page 5, à l'alinéa a), il est indiqué qu'une contribution du fonds courant de l'ordre de 3,5 M \$ servira, en 2009-2010, à l'amortissement des infrastructures et des coûts non capitalisables du PGI et pour les dépenses relatives au rehaussement du réseau. M. Saul se demande si cela constituera un bon départ que de prévoir un tel investissement dans un outil de gestion, et si cela apparaît logique, considérant la priorité que constitue le maintien de la mission première de l'Université, soit l'enseignement et la recherche. Dans la même page, à l'alinéa b), on indique une réserve 1 M \$ du Fonds de dotation pour le Bureau du développement et des relations avec les diplômés. Dans le même ordre d'idées, M. Saul observe que l'on maintient à un montant de 550 000 \$ la contribution du Fonds de fonctionnement au sport d'excellence (page 5). Considérant que les montants mentionnés dans ces différentes rubriques totalisent environ 5.6 M \$, et tout en reconnaissant que ces activités apparaissent souhaitables et positives, mais non prioritaires, M. Saul demande si l'on peut envisager de sursoir à ces activités afin d'utiliser ces montants pour des activités qui apparaissent davantage prioritaires en regard de la situation financière actuelle.

La présidente du CBAU, Mme Thérèse Cabana, précise que le rôle du Comité n'est pas de définir les choix budgétaires qui ont été faits. Relativement aux montants relatifs au PGI et au rehaussement du réseau, Mme Cabana explique que le coût total de ces opérations s'élève approximativement à 30 M \$, mais que ces projets bénéficient de subventions pour leur réalisation. Le montant attribué à ces éléments dans le budget ne concerne pas la totalité des coûts qui y sont rattachés.

En regard de la première question présentée par M. Saul, sur la non indexation des salaires des officiers, le vice-recteur exécutif signale que dans le cadre du budget 2009-2010, cette non indexation sera appliquée par rapport aux salaires en cours en juin 2009. Relativement à la partie de la question portant sur l'augmentation de ces salaires depuis 2008, le vice-recteur précise que selon les cas, des ajustements ont été apportés. La politique qui a été adoptée et appliquée reste comparable à celles appliquées par les universités du G 13. Sur la deuxième question présentée par M. Saul, sur le PGI et le réseau informatique, le vice-recteur exécutif mentionne que ce projet présente une importance élevée; l'Université ne peut faire l'économie d'un tel projet, qui apparaît nécessaire à son fonctionnement, et qui donnera lieu à des améliorations tangibles, dans toutes les sphères d'activités de l'institution, incluant le domaine académique. Un

autre aspect important de ce projet est lié à l'amélioration du réseau, considérant, notamment, la fragilité du réseau actuel, et la teneur des mises à niveau qu'on doit y apporter.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques intervient sur le projet du PGI. Il signale que ce projet constitue un élément crucial pour l'ensemble des membres de la communauté universitaire, dont les collègues du secteur académique. Rappelant à M. Saul les nombreuses occasions où il a signalé des difficultés afin d'avoir accès à certaines données d'ordre académique —par exemple, sur les bourses—, le *provost* souligne le fait que l'implantation du PGI permettra de multiplier les données auxquelles il sera possible d'accéder facilement et de manière fiable. L'implantation de ce progiciel donnera des impacts positifs en regard de l'exécution de nombreuses tâches et permettra de libérer du temps et des ressources pour la réalisation de tâches liées à l'enseignement et à la recherche.

Sur la constitution d'une réserve de 1 M \$ pour compenser la perte des revenus que le Bureau du développement et des relations avec les diplômés tire du fonds de dotation, le vice-recteur exécutif explique que le financement, pour 2009-2010, de ce Bureau —lequel gère l'ensemble des aspects liés aux donations et aux campagnes de financement— a été déterminé de manière à maintenir son niveau de financement actuel, et ce, pour le bénéfice de l'institution. La mesure appliquée vise donc à combler un manque à gagner pour ce service qu'il apparaît important de supporter, dans le contexte actuel, notamment en regard de l'amélioration du Fonds de dotation.

Relativement au sport d'excellence, le vice-recteur exécutif se dit convaincu de l'utilité de ce programme. Le vice-recteur explique, par des exemples, la pertinence de soutenir le sport d'excellence : il constitue un outil de recrutement important et présente une capacité d'attrait significative; les étudiants-athlètes exercent un rôle d'ambassadeurs; le sport d'excellence constitue une des principales vitrines de l'Université, et ce, pour un coût relativement peu élevé; il représente un outil de promotion et de visibilité, notamment par la couverture médiatique qui est diffusée à l'échelle provinciale et nationale. L'apport du sport d'excellence apparaît donc favorable, et les résultats de l'Université dans ce domaine restent probants. Ainsi, par exemple, les équipes s'illustrent avec succès dans les compétitions et leurs résultats permettent à l'Université de présenter le ratio le plus élevé parmi les universités de la même catégorie qui offrent un programme de sport d'excellence.

M. Yves Langelier demande une précision sur la durée du moratoire quant au remplacement du personnel qui quittera pour la retraite. Il s'informe également des mesures envisagées après ce délai.

Le vice-recteur exécutif indique que la durée du moratoire sera de sept mois, soit du 1^{er} juin 2009 au 1^{er} janvier 2010. Les mesures qui seront appliquées par la suite n'ont pas été arrêtées.

M. Langelier observe que la Faculté de médecine et la Faculté des arts et des sciences, qui ont une taille importante, présentent une augmentation de leur budget de l'ordre de 6%. Considérant que dans ces Facultés, un moratoire complet sera appliqué en regard de l'embauche de nouveaux professeurs, M. Langelier demande si une partie de la proportion de 6% de l'augmentation budgétaire sera utilisée pour l'embauche de professeurs.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise qu'à ce jour, en ce qui concerne le corps professoral, 31 départs sont prévus entre le 1^{er} juin 2009 et le 1^{er} janvier 2010, dont six à la Faculté de médecine et treize à la Faculté des arts et des sciences. Certains postes ont déjà été autorisés en termes d'engagements. Actuellement, huit postes correspondront à des entrées en fonction entre le 1^{er} juin 2009 et le 1^{er} janvier 2010. Par ailleurs, des postes ont été autorisés dans le cadre du Fonds des priorités institutionnelles, un potentiel de huit postes est donc disponible; ces postes font l'objet d'affichages, et l'on procédera aux engagements en fonction des dates qui seront définies.

M. Michel Seymour présente une question en lien avec le moratoire. Il observe que, considérant que la mission centrale de l'Université tient à l'enseignement et à la recherche, on serait en droit de penser que les postes rattachés au corps professoral ne devraient pas être concernés par le moratoire, ce qui n'est pas le cas. M. Seymour mentionne que l'on semble poursuivre l'approche qui a été amorcée dans le cadre du budget 2008-2009. M. Seymour constate que non seulement on ne préserve pas la teneur du corps professoral, mais, pour une période de six mois, on s'expose à une diminution du nombre de professeurs.

M. Seymour signale que le phénomène d'attrition observé depuis 2005-2006 se trouve accentué, et semble intégré à la politique budgétaire.

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification porte à l'attention de M. Seymour que les postes relatifs aux personnels de soutien et administratif feront l'objet de la même politique de moratoire. Le taux de remplacement se trouvera également ralenti pour ces secteurs. Par ailleurs, le non remplacement de postes sera appliqué pour une durée déterminée. Le vice-*provost* convient qu'une telle situation ne représentera pas des conditions idéales, mais il indique que face à la situation financière de l'institution, il importe d'effectuer la réflexion nécessaire afin de définir des solutions.

Le vice-recteur exécutif précise que le budget relatif à l'engagement d'auxiliaires d'enseignement ne se trouve pas plafonné. La mesure qui a été définie vise à établir un plancher de 4.6 M \$ qui doit être utilisé exclusivement pour l'engagement d'auxiliaires d'enseignement.

Considérant que la mesure qui sera appliquée correspond à un gel des remplacements, M. Seymour s'informe de quelle manière on pourra assurer le maintien et l'importance de la mission de l'Université en regard de l'enseignement et de la recherche, si on ne corrige pas la situation du corps professoral, laquelle correspond à une situation généralisée d'attrition.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques signale qu'en regard de cette question, il convient de remettre les choses en perspective. La mission de l'Université en matière d'enseignement et de recherche reste au cœur des objectifs de l'institution. L'objectif du moratoire, dont la durée a été déterminée à sept mois, est de permettre la tenue de réflexions et de dialogues en vue de la définition de pistes de solution en regard de la situation déficitaire de l'institution. Le *provost* mentionne qu'en fonction du montant actuel du déficit, le montant des intérêts qui s'y rattachent correspond à l'équivalent d'environ 110 postes de professeurs. Il importe donc d'articuler les objectifs de l'institution en fonction des conditions budgétaires qui ont cours.

M. Francis Lagacé mentionne que dans le cadre de la réflexion demandée, il y aura lieu de reconsidérer certains choix de l'institution quant à leur maintien ou à leur modification, et d'identifier des éléments d'amélioration. Se reportant au premier paragraphe de la page 28 du document portant sur le budget, où il est mentionné que « la gestion des indexations salariales pour les groupes d'employés dont les indexations 2009-2010 sont déjà déterminées dans les conventions et ententes salariales (soit pour les auxiliaires d'enseignement et les membres du SCCCUM) ne fera l'objet d'aucun ajout budgétaire en cours d'année », et considérant que des négociations se dérouleront au cours de l'année 2009-2010 en regard de la convention collective du SCCCUM, M. Lagacé demande si on doit comprendre qu'il n'y aura pas d'ajout prévu dans ce cadre.

Le vice-recteur exécutif indique que cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'ajout. Ces questions devront être traitées préalablement, dans le cadre de la définition de l'entente entre l'Université et les chargés de cours, qui représentent une constituante importante de l'institution.

Mme Marianne Kempeneers présente une question sur des éléments relatifs aux auxiliaires d'enseignement. Elle mentionne que considérant que l'année dernière, des unités se sont trouvées dans une situation financière difficile et ont été dans l'obligation de réduire leurs coûts relatifs à l'engagement d'auxiliaires d'enseignement, le fait de reconduire les montants de 2008-2009 en 2009-2010 correspond à reconduire l'insécurité qui a découlé de cette situation. Mme Kempeneers s'informe si le montant du plancher de 4,6 M \$ correspond au montant de l'année 2009-2010. Si c'est le cas, les unités académiques se trouveront dans la même situation financière resserrée. Devant cette situation, Mme Kempeneers demande s'il ne serait pas préférable de ramener le montant de 5,6 M \$, et de préserver ainsi la qualité de l'enseignement.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques convient que la situation actuelle occasionne des coupures qui peuvent exercer des conséquences sur le maintien de l'offre de cours. Dans le cadre de la première année de la mise en place du financement intégré aux études supérieures, des mécanismes ont dû être définis et mis en place. La mesure proposée pour l'année 2009-2010 vise à assurer qu'un plancher de financement soit établi, rendu disponible et balisé. Dans l'ensemble, les Facultés –dont la Faculté des arts et des sciences– ont indiqué leur volonté de réinvestir dans des postes d'auxiliaires d'enseignement. L'établissement de cette base dans le contexte du financement intégré permettra aux Facultés de commencer des montages financiers à partir du montant établi. Le *provost* observe que le montant

déterminé peut apparaître insuffisant à cette étape, mais qu'il conviendra de définir des mesures en vue de favoriser l'augmentation de ce montant.

Mme Kempeneers s'informe si le montant de 4,6 M \$ correspond au montant dépensé en 2009-2010.

Le *provost* répond par l'affirmative.

M. Maxime B. Rhéaume présente une observation. Il mentionne qu'étant membre de l'Assemblée depuis plusieurs années, il a reçu plus d'une fois la présentation de budgets déficitaires. Si l'on souhaite définir un budget qui soit équilibré, et considérant qu'une proportion d'environ 70 à 80 % des dépenses de l'institution est attribuée en salaires, M. Rhéaume constate que les membres de la communauté universitaire devront convenir qu'un certain cheminement reste à faire.

Se reportant à la page 7 du document portant sur le budget, M. Laurent Karim Béland mentionne que l'on pourrait estimer que le taux de désistement des frais technologiques correspondra à une proportion d'environ 68 %, alors que ce taux atteignait une proportion de 40 % l'année dernière. Considérant la modification des modalités de désistement —qui obligeront les étudiants à le faire sur place au Pavillon J.-A. De Sève—, M. Béland se demande de quelle manière on est en mesure d'estimer une augmentation du taux de désistement dans un contexte où on aura éliminé la possibilité d'effectuer ce désistement selon la modalité en ligne qui existait auparavant. M. Béland s'informe de la proportion représentée par l'ensemble des frais CANO (frais à cotisation automatique non obligatoire) dans la rubrique relative aux frais technologiques.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques donne la parole au vice-recteur adjoint–Administration. Celui-ci explique que la rubrique mentionnée porte exclusivement sur les frais technologiques.

M. Nicolas Descroix signale que dans un article paru dans le journal *Le Devoir* en fin de semaine dernière, on mentionnait qu'un montant de la subvention du MELS était retenu en raison du déficit budgétaire de l'Université. M. Descroix demande si le montant qui serait manquant apparaît dans le budget 2009-2010, et s'informe des stratégies envisagées afin de récupérer la totalité de la subvention.

Le recteur précise que le mandat qui lui revient dans le cadre du chantier d'urgence sur le financement prévoit la poursuite de démarches auprès du Gouvernement afin que celui-ci réaffirme ses engagements pour l'Université de Montréal et consente un soutien particulier. Le recteur indique que des éléments de la question qui a été présentée par M. Descroix faisant actuellement l'objet de discussions, il ne conviendrait pas d'en discuter à cette étape.

Le vice-recteur exécutif mentionne que la problématique soulevée par M. Descroix ne concerne pas l'année en cours mais les années qui suivront.

M. Louis Dumont dit avoir reçu favorablement l'annonce du recteur, faite au début de la séance, sur la nécessité d'entreprendre un chantier de réflexion. Par ailleurs, le budget présenté et les réponses apportées aux questions qui ont été soulevées apparaissent peu appropriés en regard de la situation à résoudre, et démontrent peu d'imagination. En regard du corps professoral, M. Dumont se demande si on a évalué le coût et les impacts réels qui découleront des compressions qui seront appliquées. Se reportant au premier paragraphe de la page 3 du document portant sur le budget, où l'on présente des préoccupations quant à la diminution du nombre d'étudiants aux cycles supérieurs, M. Dumont observe que le fait de ne pas remplacer 50 postes de professeurs ne permettra pas d'atteindre les objectifs visés pour l'augmentation du nombre d'étudiants aux études supérieures. M. Dumont observe que la mesure du moratoire fera en sorte que le non remplacement des professeurs qui partiront à la retraite entraînera une augmentation de la charge d'enseignement des professeurs qui resteront. Cette situation aura également d'autres conséquences, dont l'épuisement professionnel et, pour les étudiants, l'augmentation de la durée des études. Se reportant aux données présentées à la page 7, M. Dumont remarque que la contribution au Fonds des immobilisations pour 2009-2010 correspond à 0 \$. Considérant le montant approximatif de 1 M \$ attribué pour les salaires de cadres au Fonds de développement —montant qui correspond au coût relatif à l'engagement de dix professeurs—, M. Dumont est d'avis que ces postes budgétaires ne devraient pas occasionner de coûts supplémentaires. M. Dumont considère ces choix comme étant inappropriés. Compte tenu de ces éléments, ainsi que de la tenue d'un chantier de réflexion, et considérant que l'on convient du fait que la subvention attribuée par le MELS

à l'Université ne correspond pas aux besoins réels de l'institution, et que l'on convient du maintien de la mission première de l'Université quant à l'enseignement et la recherche et du maintien des activités académiques comme étant une préoccupation fondamentale, M. Dumont suggère de procéder à un examen du budget, et d'appliquer un budget de transition jusqu'en septembre prochain, soit jusqu'à ce que le chantier de réflexion ait été complété. Considérant que la situation déficitaire des universités constitue un problème majeur, M. Dumont estime qu'il sera important que les composantes de l'institution se concertent afin d'examiner un modèle de fonctionnement qui permettra à l'institution d'éviter d'avoir à appliquer un budget déficitaire. Pour exemple, M. Dumont identifie des postes budgétaires pour lesquels il paraîtrait indiqué de revoir les montants attribués ainsi que l'ordre de priorité qu'ils occupent. Il conviendra également de se concerter en vue de convaincre le Gouvernement de l'importance d'investir adéquatement dans l'Université. M. Dumont mentionne que l'orientation prise par le budget présenté entraînera des situations difficiles pour les unités. Dans le cas où il n'apparaîtra pas possible de redéfinir le budget, M. Dumont suggère de reconduire le budget de l'année 2008-2009.

Relativement aux données sur le Fonds des immobilisations (page 7), la présidente du CBAU, Mme Thérèse Cabana, précise que le montant de 4,5 M \$ indiqué pour l'année 2008-2009 correspond à un prêt qui a été remboursé graduellement au cours des années précédentes depuis 2005, et dont le remboursement a été complété en 2008-2009. Mme Cabana rappelle M. Dumont à son devoir en tant que membre du CBAU, car n'ayant pas été présent aux réunions relatives à la préparation du rapport sur le budget, il n'a pas pu prendre connaissance de ces informations.

Le recteur convient de la possibilité de revoir la base du financement, ou de revoir le cadre de relations établi auprès du Gouvernement. Cependant, l'Université ne peut se permettre de retarder l'adoption de son budget.

Le président des délibérations précise à l'attention de M. Dumont que son intervention doit être reçue comme telle et non comme une proposition, puisque l'Assemblée ne peut rejeter le projet de budget qui a été approuvé par le Comité exécutif.

Se reportant à une précision apportée par le vice-recteur exécutif lors de sa présentation, sur le fait que les coûts relatifs à l'entretien des routes qui traversent ou entourent le campus sont à la charge de l'Université, Mme Christina Cameron s'informe si des demandes ont été présentées auprès de la Ville de Montréal afin qu'elle assume ces coûts. Par ailleurs, Mme Cameron s'informe du nombre de personnes, par année, qui quittent l'Université, ainsi que du nombre de personnes embauchées.

En réponse à la première question, le vice-recteur exécutif mentionne qu'une demande a été présentée à plusieurs reprises à la Ville de Montréal pour la prise en charge de ces coûts, et que ces demandes ont été refusées ou ignorées.

En réponse à la deuxième question présentée par Mme Cameron, le vice-*provost* et vice-recteur-Planification indique que pour le corps professoral, on observe entre 40 et 60 départs par année, correspondant donc à une moyenne approximative de 50 départs par année. Pour le personnel de soutien et administratif, on compte un nombre approximatif de 200 départs en moyenne par année. Le *provost* précise que le nombre de départs peut être plus accentué dans le cadre de la mise en place de programmes de départ.

Mme Cameron présente une question complémentaire, sur la disponibilité de données sur la moyenne d'âge des catégories de personnels.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification mentionne que pour l'ensemble des personnels, la moyenne d'âge au moment du départ à la retraite est de 59 ans. En regard de la période actuelle, on observe une attrition des personnels engagés avec l'essor de l'Université lors de la Révolution tranquille, ce qui devrait mener au renouvellement du personnel.

Mme Lucie Parent demande si en regard du déficit d'un montant de 159 M \$, d'autres mesures ont été envisagées en plus de celles portant sur l'augmentation des frais étudiants et la diminution des salaires.

Le recteur mentionne que plusieurs mesures envisagées doivent être examinées. Ainsi, le chantier qui portera sur l'académique vérifiera de quelle manière on pourra optimiser les modalités existantes, par exemple, la diminution de la durée des études aux cycles supérieurs. Le recteur observe qu'il sera important d'accroître le degré de mobilisation en regard de certaines questions, dont le financement public, le développement philanthropique, la définition de formules compensatoires en regard des coûts indirects de recherche, la question des droits de scolarité.

Le vice-recteur exécutif ajoute que des cibles précises ont été déterminées, par exemple en regard de l'éventualité de contributions du MAPAQ au CHUV, ou par l'attribution de subventions spécifiques pour l'implantation du PGI. Le vice-recteur mentionne que dans le cadre de démarches auprès du Gouvernement, il apparaîtra important de dégager un sentiment de cohésion et de collaboration afin d'assurer le succès des représentations effectuées.

Mme Parent s'informe si des mesures peuvent être envisagées, à court terme, afin d'améliorer la situation occasionnée par le coût des intérêts.

Le vice-recteur exécutif mentionne que des demandes ont été adressées au Gouvernement afin de contribuer au remboursement des intérêts et du capital. Des échanges ont eu lieu sur ces questions.

M. Najib Lairini présente une question sur le choix du Comité du budget du Comité exécutif de gérer centralement certains postes budgétaires, mentionnés à la page 28 du document portant sur le budget, et incluant notamment les allocations de retraite des chargés de cours. M. Lairini demande de quelle manière ces postes étaient gérés auparavant. Relativement à la péréquation appliquée pour la Faculté des sciences infirmières—FSI, d'un montant de 800 000 \$, M. Lairini s'informe des bases selon lesquelles les montants de péréquation sont fixés, considérant les résultats positifs de cette Faculté. M. Lairini présente une troisième question sur les liens à établir entre le déficit budgétaire de l'Université et le budget des immobilisations. M. Lairini se demande si on a envisagé d'utiliser les produits provenant de la vente d'édifices en vue de réduire le déficit et de ramener un équilibre budgétaire. Une dernière question porte sur la manière dont on a quantifié les conséquences du départ d'une équipe de recherche de l'Université en regard du déficit.

Relativement à la première question, sur la gestion des postes budgétaires mentionnés à la page 28, le vice-recteur exécutif indique que cette modalité correspond à celle qui a été appliquée au cours des années précédentes. Sur la péréquation déterminée pour la FSI, le vice-recteur partage l'avis favorable présenté en regard des résultats observés pour cette Faculté. Par ailleurs, celle-ci a connu des variations importantes de clientèles au cours des dernières années, et les impacts de cette situation restent encore tangibles.

Le *provost* et vice—recteur—Affaires académiques intervient sur cette question. Le *provost* signale que la FSI constitue un exemple probant du travail constant effectué par l'équipe d'une faculté afin de relever des défis importants qui se posent à divers niveaux —recrutement, gestion financière, base budgétaire, etc. Notamment, un travail remarquable a été réalisé afin d'adapter les formations aux besoins des clientèles. Cependant, la majorité des étudiants de cette Faculté suivant leur formation à temps partiel, et malgré l'augmentation du nombre d'étudiants, un effort supplémentaire doit être fait pour atteindre les projections suffisantes en EETC pour permettre à la Faculté d'équilibrer son budget. Cette situation explique la mesure de péréquation qui a été appliquée. Cette formule vise à allouer aux facultés les budgets nécessaires afin de réaliser leur mission et leurs objectifs.

En regard de la question de M. Lairini portant sur la vente d'actifs, le vice-recteur exécutif signale trois éléments dont on doit tenir compte, soit : 1. le fait que l'Université se trouve déjà en déficit d'actifs immobiliers (le déficit en espaces atteint une proportion de 40 % des besoins réels de l'institution); 2. la vente d'actifs présente un résultat immédiat et ponctuel, alors que le problème identifié en regard de la base budgétaire demeure récurrent; 3. d'un point de vue légal, on ne peut pas déplacer des montants à partir du fonds des immobilisations vers un autre fonds.

Sur la question relative à la vente d'actifs, le recteur précise que cette modalité ne s'accorde pas avec les contextes juridique et gouvernemental dans lesquels l'Université se situe.

Relativement à la question présentée par M. Lairini, sur les impacts exercés sur le budget à la suite du départ d'une importante équipe de recherche, le vice-recteur—Recherche précise d'abord qu'une partie des activités de recherche de l'équipe qui a déménagé récemment aux États-Unis sera maintenue au CHUM et dans une entreprise privée. Le vice-recteur indique que cette situation n'occasionne aucun impact sur le budget, puisque les opérations de laboratoires sont rattachées au CR-CHUM et ne figurent pas parmi les dépenses de l'Université. La partie de l'équipe de recherche qui sera déplacée est principalement constituée de professeurs et de techniciens; la plupart des étudiants qui y étaient rattachés demeure à l'Université. Le vice-recteur mentionne qu'en collaboration avec la Faculté de médecine, l'Université essaie de définir une modalité qui lui permettra de s'associer avec cette équipe de recherche. Le vice-recteur signale par ailleurs qu'il se désolé que ce chercheur et son équipe n'ont pu trouver de moyens qui leur auraient permis de poursuivre leurs recherches au Québec ou au Canada.

M. Pierre Trudel reçoit favorablement la démarche annoncée par le recteur en vue d'une réflexion institutionnelle. Il observe par ailleurs que ce qui ressort principalement du budget 2009-2010 est que le déficit structurel qui se maintient d'une année à une autre ne pourra pas être résolu complètement, malgré les améliorations qui pourront être apportées au terme du processus de réflexion, dans la mesure où le problème principal reste celui du sous-financement des institutions. M. Trudel remarque que peu d'éléments d'information ont été transmis sur les stratégies envisagées par l'Université afin de susciter une façon de faire différente de la part du Gouvernement. M. Trudel s'informe des démarches envisagées, en plus de celles qui ont été signalées sur les représentations faites par le recteur.

Le recteur indique que des stratégies diversifiées ont été envisagées ou appliquées. Les démarches de représentation constituent une stratégie parmi d'autres, et ces démarches ont donné lieu à des résultats. Le recteur convient de la possibilité de revoir les modalités et les stratégies appliquées jusqu'à maintenant, considérant notamment le délai parfois important observé entre les interventions et les réponses apportées. Il y aurait également lieu d'accroître l'intensité et le niveau de collaboration en regard de ces démarches. Le recteur signale que des éléments d'information sur ces questions seront diffusés prochainement.

Le vice-recteur exécutif constate que l'application des démarches et des stratégies devra être réalisée selon des étapes précises, et devra comporter la présentation de dossiers documentés. Cette approche permettra d'appuyer les dossiers sur les plans administratif et politique, et de neutraliser les éléments de contexte qui maintiennent les universités dans un certain isolement face à ces questions.

Mme Frédérique Gardye observe que la démonstration des impacts à long terme du déficit structurel a été faite, et que si cette situation appelle à l'application de mesures draconiennes, elle doit aussi mener à des interventions auprès du MELS. Par ailleurs, Mme Gardye signale qu'en regard des impacts que ces mesures exerceront sur le personnel enseignant —professeurs et chargés de cours—, il y a lieu de réaliser que l'on ne pourra pas aller au-delà d'une certaine limite de restrictions sans occasionner des impacts lourds. Dans le cadre du chantier annoncé, il conviendra d'aller au-delà des mesures d'augmentation de frais ou de coupures, et de considérer la situation du financement public. Dans cette perspective, Mme Gardye s'informe si le chantier de réflexion prévoit comporter la tenue d'audiences et de consultations de l'ensemble de la communauté universitaire.

Le recteur rappelle que le chantier annoncé se présente comme un appel à la collectivité. Pour chacun des trois mandats qui ont été identifiés dans ce cadre —académique, opérations et processus administratifs, et volets de financement—, il conviendra de rechercher l'apport du plus grand nombre. Le recteur mentionne que des précisions sur les modalités du chantier seront communiquées sous peu.

Mme Margaret Lapointe signale que depuis plus d'un an, les postes relevant de la section locale 1244 du SEUM qui deviennent vacants sont évalués dans le cadre d'un comité sur lequel siègent des membres de la direction. En regard du moratoire qui a été déterminé, lequel fera qu'aucun poste ne sera remplacé à la suite d'un départ à la retraite, Mme Lapointe demande si, dans ce contexte, la modalité qui est appliquée en regard des postes rattachés au 1244 sera maintenue.

Le vice-recteur exécutif explique que les mécanismes existants demeurent en place, et que leur application fera l'objet d'un suivi rigoureux.

L'Assemblée procède à un deuxième tour de parole.

Se reportant à la page 13 du document portant sur le budget, Mme Claire Durand s'informe des variations entre les déficits et les augmentations de budget observés notamment pour la Faculté des arts et des sciences (déficit de 6 M \$), la Faculté de médecine (augmentation budgétaire d'environ 6 M \$), du Département de kinésiologie (augmentation du budget de 500 000 \$) et l'École d'optométrie (augmentation du budget de 370 000 \$). Se reportant à la page 16, Mme Durand s'informe des éléments qui justifient les augmentations budgétaires attribuées à la DRH (600 000 \$), au Secrétariat général (400 000 \$ additionnels). Relativement aux études supérieures, Mme Durand se dit étonnée de constater que les montants attribués pour la diplomation aux études supérieures —soit 1 000 \$ à la Maîtrise et 7 000 \$ au Doctorat— présentent encore un tel écart, alors qu'une information a circulé sur le fait que le niveau de la diplomation au troisième cycle pour l'Université était maintenant comparable à celui des autres universités. Mme Durand se demande s'il y aurait lieu de demander au Gouvernement de doubler le montant attribué pour la diplomation à la Maîtrise.

En réponse à la première question, sur le budget des Facultés, le vice-recteur exécutif explique que, sauf dans le cas de la FAS, les ajustements observés sont liés aux variations des clientèles; les budgets se trouvent ainsi ajustés afin de répondre à cette augmentation. Dans le cas de la FAS, le vice-recteur précise que le montant de 6 M \$ comporte le montant de 5,2 M \$ provenant de la péréquation; il n'y a donc pas d'économie réalisée.

Mme Durand convient de l'explication apportée. Elle remarque par ailleurs que des économies peuvent être réalisées, considérant que les coûts nécessaires à la mise sur pied d'un programme et à l'ajout d'un certain nombre d'étudiants ne correspondent pas à des montants élevés.

En réponse à la deuxième question présentée par Mme Durand, sur des augmentations budgétaires au budget de certains services, le vice-recteur exécutif précise que dans le cas de la DRH, l'augmentation est liée à une augmentation du budget de formation et à des affectations syndicales. Dans le cas du Secrétariat général, le vice-recteur mentionne qu'une provision additionnelle a été attribuée, notamment, en lien avec le processus de nomination du recteur ou de la rectrice qui se déroulera au cours de cette année.

Sur la question de la diplomation aux études supérieures, le vice-recteur exécutif observe que l'idée suggérée apparaît intéressante, mais que cela pourrait entraîner une diminution des montants attribués à d'autres rubriques. Le vice-recteur souligne qu'il importe principalement de favoriser la diplomation aux études supérieures.

Sur cette même question, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP convient de la suggestion présentée, mais signale que l'on doit continuer d'augmenter le taux de diplomation, car actuellement, un nombre important d'étudiants aux cycles supérieurs ne complètent pas leur diplôme; cette situation a pour conséquence qu'aucun montant n'est attribué.

En regard de la présentation du budget, M. Samir Saul observe deux éléments. D'une part, le budget présenté donne lieu à des effets négatifs et démobilisateurs. D'autre part, la situation financière donnera lieu à une démarche de réflexion qui se déroulera au cours des prochains six mois. M. Saul estime qu'il lui paraîtrait préférable de compléter cette démarche de réflexion avant de disposer du budget. De même, des démarches de représentation pourraient être poursuivies afin de faire reconnaître l'importance d'accorder un financement qui soit à la hauteur de l'Université en tant que première université francophone en Amérique. Dans cette perspective, M. Saul suggère d'envisager la possibilité de reporter la présentation du budget ou de reconduire le budget 2008-2009 d'ici à que la démarche de réflexion soit complétée, et d'arriver ainsi à une proposition de budget qui apparaisse plus satisfaisante.

Le vice-recteur exécutif convient de la difficulté et de l'insatisfaction observées en regard du budget 2009-2010. Par ailleurs, plusieurs éléments empêchent de donner suite à la suggestion présentée par M. Saul. En premier lieu, les dépenses habituelles continueront de s'appliquer (salaires, etc.). Un autre élément est lié au fait que l'attribution de la subvention du MELS est tributaire du dépôt du budget. Finalement, on doit considérer la situation des unités, lesquelles doivent être informées, à l'intérieur d'un délai

